

**DELIBERATION PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE ET DE  
DÉVELOPPEMENT DES INITIATIVES ÉTUDIANTES (FSDIE)**

**LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE  
CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la Délibération 2017-01-31-02 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur la composition de la Commission FSDIE ;

Vu la délibération 2017-11-28-02 de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique portant sur la Charte FSDIE ;

Vu la proposition de la Commission FSDIE qui s'est tenue le 16 octobre 2018 2018 ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Suite à la commission FSDIE de l'Université Clermont Auvergne qui s'est tenue le 3 mai 2018, il est proposé aux membres de la CFVU d'attribuer des subventions à des associations étudiantes au titre du FSDIE.

Vu la présentation de Guillaume OURTIES, Vice-Président Vie étudiante ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

d'adopter la répartition du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) d'un montant de 42 699,75€ telle que décrite dans le tableau, ci-dessous.

	Association	Projet	Domaine du projet	Budget de l'opération	Montant demandé par l'association	% demandé par l'association	Montant proposé par la Commission	% proposé par la Commission	UFR	Délibération CFVU du 23/10/2018
1	Avenida Saudade	Arte Contemporânea Portuguesa	Autre	7 400,00 €	3 800,00 €	51%	0,00 €	0%	UFR LCC	0,00 €
2	BDE Eco-Droit	Week-end de rentrée de l'ARES	Citoyenneté	6 604,35 €	1 166,00 €	18%	1 167,00 €	18%	Ecole de Droit et Economie	1 167,00 €
3	BDE STAPS	Développement Durable	Environnement	495,00 €	495,00 €	100%	495,00 €	100%	UFR STAPS	495,00 €
4	Bureau des Arts de Polytech	Campus Comedy Tour	Culture artistique	4 133,64 €	1 720,00 €	42%	1 720,00 €	42%	Polytech	1 720,00 €
5	FedeA	Politique de Formation FedEA	Citoyenneté	12 455,00 €	6 200,00 €	50%	6 200,00 €	50%	UCA	6 200,00 €
6	L'academy des Streptococci mutans	Avant-Centième Congrès de l'Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire	Autre	70 012,99 €	13 041,12 €	19%	11 500,00 €	16%	Odontologie	13 000,00 €
7	Le Labomatik	Témoignage photographique des lieux universitaires de Clermont-Ferrand	Culture artistique	3 088,77 €	667,00 €	22%	700,00 €	23%	UCA	700,00 €
8	Les Epicuriens	Semaine pédagogique d'initiation et de perfectionnement aux activités sportives hivernales	Compétition Sportive / cohésion étudiante	27 050,00 €	5 000,00 €	18%	0,00 €	0%	IUT	0,00 €
9	LieuTopie	Animation de la programmation culturelle de LieU'tiopie	Culture artistique	28 000,00 €	5 000,00 €	18%	5 000,00 €	18%	UCA	5 000,00 €
10	Lysias	Concours d'Eloquence	Acquisition et développement de compétences	8 800,00 €	2 200,00 €	25%	2 200,00 €	25%	Droit	2 200,00 €
11	Ovair'gne	Organisation des VIIèmes Journées Nationales des Etudiants Sages-Femmes (Jn'ESF)	Conférence / Débat	47 651,00 €	12 000,00 €	25%	12 000,00 €	25%	Médecine et des professions paramédicales	12 000,00 €
12	Unef	Bourse aux Livres solidaire	Solidarité	435,50 €	217,75 €	50%	217,75 €	50%	UCA	217,75 €

Classification des projets	
Environnement	1/12
Culture scientifique et technique	
Culture artistique	3/12
Événement festif	
Santé/Prévention	
Citoyenneté	2/12
Handicap	
Compétition Sportive	1/12
Solidarité	1/12
Cadre de vie	
Cohésion étudiante	
Acquisition et développement de compétences	1/12
Autre	2/12
Conférence / Débat	1/12
<b>Dossiers non retenus :</b>	<b>2</b>

Membres en exercice : 41  
 Votes : 29  
 Pour : 29  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA 2018-10-23-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*